

Service Electrique de la commune de Trient

Tarifs d'électricité valables dès le 01.01.2020

Le présent document présente les tarifs d'électricité valables dès le 01.01.2020, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) ainsi que de son ordonnance (OApEI).

1 - Acheminement

1.1 Définition de l'acheminement

Les tarifs d'acheminement comprennent le prix d'utilisation du réseau de transport et de distribution conduisant l'énergie jusqu'au client final. Sont inclus dans ce prix: la maintenance, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement et le renforcement du réseau ainsi que les pertes. Un complément est apporté par le prix des nouveaux raccordements.

2 - Fourniture d'énergie

2.1 Définition de l'énergie

Les tarifs d'énergie comprennent le prix de l'énergie électrique fournie par les services électriques de la commune de Trient. Pour 2020, le service de la Commune de Trient, en collaboration avec le groupe SEIC-Teledis, vous garantit, sans supplément de prix de consommer une énergie exclusivement d'origine renouvelable (hydraulique, éolienne ou solaire) selon le tableau de marquage de l'électricité ci-dessous.

3 - Prestations dues aux collectivités publiques (PCP)

Cette composante est séparée du prix d'acheminement et comporte les participations dues aux collectivités publiques pour l'utilisation du sol et des infrastructures. Elle est calculée en pourcentage du prix d'acheminement et soumise à la TVA. Elle se monte à 9 % du prix de l'acheminement. (Référence art. 10 et 27 al. 4 de l'OApEI et art. 12 al. 1 de la LApEI)

4 - Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

Il s'agit d'une contribution au système d'encouragement à la production d'énergie renouvelable prévue dans la nouvelle Ordonnance sur l'Energie. Pour l'année 2020, elle a été fixée par l'OFEN à 2.2 ct/kWh. Par ailleurs, le supplément de 0.1 ct/kWh prélevé à compter de l'année 2012 pour financer des mesures de protection des eaux (révision de décembre 2009 de la loi sur la protection des eaux) est maintenu.

Service Electrique de la commune de Trient

5 - Catégories tarifaires

5.1 Acheminement

Catégories	Composantes tarifaires
Tarif simple	Abo 7.-/mois (non-permanent 12.-/mois) Location compteur 1.5/mois Conso 6.95 ct/kWh

5.2 Energie

Catégories	Composantes tarifaires
Tarif simple	Abo 2.-/mois (non-permanent 3.-/mois) Conso 7.7 ct/kWh

Tous les tarifs s'entendent TVA non-comprise. De plus, les PCP (9% du montant de l'acheminement), RPC (2.2 + 0.1 ct/kWh) et services-système (0.16 ct/kWh) ne sont pas inclus dans les tableaux ci-dessus.

Les tarifs pour les années suivantes seront recalculés au plus tard le 31 août de chaque année.

Marquage de l'électricité

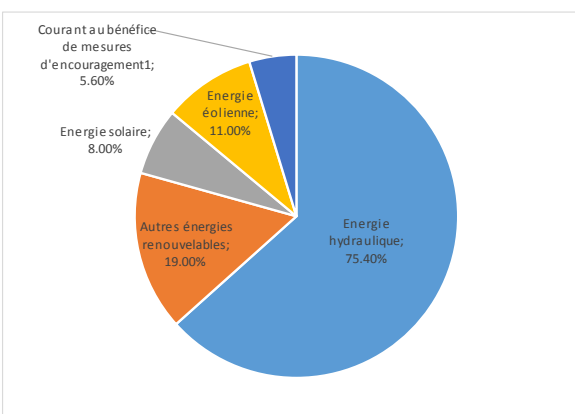
Service Service électrique de la Commune de Trient

Votre fournisseur électrique de courant Gilliod 27
1929 Trient
+41 27 722 21 05

Année de référence 2018

Le courant fourni à nos clients a été produit à partir de:

	Total	En suisse
Energies renouvelables	100.00%	100.00%
Energie hydraulique	75.40%	75.40%
Autres énergies renouvelables	19.00%	19.00%
Energie solaire	8.00%	8.00%
Energie éolienne	11.00%	11.00%
Biomasse	0.00%	0.00%
Géothermie	0.00%	0.00%
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement¹	5.60%	5.60%
Energies non renouvelables	0.00%	0.00%
Nucléaire	0.00%	0.00%
Energies fossiles	0.00%	0.00%
Pétrole	0.00%	0.00%
Gaz naturel	0.00%	0.00%
Charbon	0.00%	0.00%
Déchets	0.00%	0.00%
Total	100%	100.00%



¹ Courant au bénéfice de mesures d'encouragement : 46.3% d'énergie hydraulique, 18.3% d'énergie solaire, 2.7% d'énergie éolienne, 32.7% de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0% de géothermie

L'administration communale
Service électrique